

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°90.388 DU 4 DECEMBRE 1990
chargeant Monsieur Nicéphore SOGLO,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
de l'intérim du Président de la République
pour compter du 4 Décembre 1990.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990, portant abrogation de l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990, portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU la Loi Constitutionnelle N°90-022 du 13 Août 1990, portant Organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990, portant composition du Gouvernement de Transition ;

 D E C R E T :

Article 1er.- Pour compter du Mardi 4 Décembre 1990, Monsieur Nicéphore SOGLO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement est chargé de l'intérim de Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres pendant l'absence de Monsieur Mathieu KERÉKOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 4 DECEMBRE 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat


Mathieu KERÉKOU.-

Ampliations: PR 6 HCR 4 PM 4 SGG 4 SPD 2 CS 1 Tous Ministères 15
Départements 6 DC/MIL/PR 1 J.O. 1.-